

Les subsides

Je me suis rassisi et j'ai attendu. Le premier ministre a esquissé un geste mais il ne s'est pas levé. Le ministre des Approvisionnement et Services (M. Andre) s'est levé, il y a eu quelques exclamations après quoi il a dit: «Les lignes directrices indiquent . . . », «c'est parce que . . . » et:

En ma qualité de ministre des Approvisionnements et Services, monsieur le Président, je suis chargé d'octroyer pour quelque \$7 milliards de dollars de contrats d'achat de biens et services chaque année . . .

En ma qualité de ministre compétent, je dois veiller au respect des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts. Je me suis assuré en l'occurrence que ces lignes directrices étaient respectées. Je le répète, je trouve que c'est un excellent contrat. Si une aussi bonne occasion se présentait demain, je n'hésiterais pas un seul instant.

Je le rappelle une nouvelle fois, personne ne demandait si la société en question était compétente et en mesure de s'acquitter correctement d'un travail pour le compte de la population canadienne. Par conséquent, la réponse donnée par le ministre des Approvisionnement et Services, vu que le premier ministre refusait de répondre, n'avait toujours pas de rapport avec la question à laquelle nous tâchions d'obtenir une réponse.

Après la période des questions, j'ai réfléchi à la manière dont je devrais poser ma question pour que le premier ministre la comprenne. J'ai pensé qu'il existait peut-être, entre sa place et la mienne, un obstacle qui l'empêchait de saisir pleinement le sens des termes que j'employais. Je me suis donc assis pour réfléchir et je me suis demandé quelle était la meilleure façon de poser la question. Après en avoir parlé avec pas mal de gens, je suis arrivé à la conclusion que la meilleure façon de poser la question était celle que j'avais choisie auparavant, et qu'on ne pouvait formuler cette question plus simplement. Je n'avais pas employé de mots très compliqués et je m'étais efforcé de donner à la phrase un tour acceptable sur le plan grammatical. Le lendemain, c'est-à-dire le 25 avril, j'ai donc pris de nouveau la parole pour dire ceci au premier ministre, comme en fait foi la page 4108 du hansard:

Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. C'est la même question que celle que j'ai posée hier, à laquelle on n'a pas répondu. Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans qu'il y ait eu d'appel d'offres?

Cette fois-ci, le premier ministre m'a entendu. J'en étais sûr parce qu'une lueur est apparue dans son regard et qu'il a commencé à se lever très lentement. Il a regardé en face de lui, un léger sourire au coin des lèvres, et il a dit:

Monsieur le Président, j'ai dit hier au député . . .

C'était sa première erreur, car en réalité il ne m'avait rien dit du tout «hier», puisqu'il avait refusé de me répondre la veille. Je me suis penché tranquillement en avant, comme à mon habitude, et j'ai déclaré:

Vous ne m'avez pas répondu hier.

Il m'a regardé, a baissé ses verres un peu comme je le fais maintenant, et il a dit:

Si je n'ai pas répondu au député, j'ai répondu à un de ses collègues, j'en suis sûr. J'ai dit que nous présenterions dès que possible de nouvelles directives plus strictes—elles sont presque terminées—sur la conduite des ministres à titre de ministres de la Couronne et sur les modalités à suivre pour les appels d'offres et l'adjudication des contrats. Ces directives seront utiles à la Chambre et elles feront économiser beaucoup d'argent aux contribuables.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que c'était là une belle réponse qui aurait sans doute été très pertinente si la question avait porté sur ce problème particulier. Mais ce

n'était pas le cas, comme vous ne l'ignorez certes pas, monsieur le Président. La question était tout autre; j'ai donc dit au premier ministre:

. . . je suis enchanté de l'apprendre . . .

Et c'est vrai. J'ai poursuivi:

. . . mais ce n'est pas la réponse à ma question. Ma question est toute simple. Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans qu'il y ait eu d'appel d'offres?

Certains députés, relevant la nuance, ont dit d'une seule voix: «Il n'y a pas eu d'appel d'offres», et le premier ministre a répondu:

Monsieur le Président, lorsqu'un citoyen canadien fait une soumission au gouvernement ou

«Soumission au gouvernement», cela a été sa seconde erreur. Il y a un problème de communication entre les deux côtés de la Chambre. Il a poursuivi:

. . . ce sont les fonctionnaires qui décident en se basant sur des critères objectifs. Vous vous demandez peut-être si de proches parents d'un député, quel qu'il soit, peuvent être associés d'une façon ou d'une autre avec le gouvernement; il en sera question dans les directives. Je crois toutefois que mon honorable collègue, qui pose une question susceptible de ternir involontairement la réputation d'une agence devrait admettre que cette opération a permis aux contribuables d'économiser un demi-million de dollars. Je crois que les contribuables canadiens sont enchantés.

Si je cite ici cet échange, c'est pour montrer que même quand la question est fort simple, il semble à peu près impossible d'obtenir une réponse du premier ministre. Ce n'était pas une question compliquée. Elle n'était même pas piégée. Elle ne comportait aucun préambule ni ne renvoyait le moindre mot à des directives. Je n'y faisais aucune allusion à la Fonction publique ni aux avantages dont bénéficient les contribuables canadiens. Tout ce que j'ai demandé, c'est: «Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans qu'il y ait eu d'appel d'offres?»

Je crois que la population canadienne a le droit de connaître la réponse à cette question. Je tiens à ce que les choses soient parfaitement claires. Je ne m'oppose pas à ce que des entreprises entretiennent des relations avec le gouvernement canadien, pourvu que ces relations soient strictement correctes et que les bénéfices qui en découlent soient le résultat d'un processus d'appels d'offres lancés en bonne et due forme. S'il arrive qu'une des entreprises soumissionnaires appartienne à un parent d'un député ministériel ou d'un ministre, je ne vois pas d'inconvénient à cela. Je ne m'attends pas à ce qu'un dirigeant d'entreprise cesse toute activité commerciale tout simplement parce que l'un de ses parents a été élu au gouvernement. Je ne m'attends pas à ce que quelqu'un dont un parent est membre du cabinet refuse toute possibilité de participer aux affaires du pays. Je ne prétends pas que ce devrait être le cas. Je prétends, par contre, que cela devrait se faire seulement lorsqu'il y a eu un appel d'offres public et des démarches publiques de soumission et que, si une société dont le propriétaire a un parent au gouvernement se voit adjuger le marché, ce soit seulement parce qu'elle offre le meilleur service au plus bas prix. C'est là tout ce que nous demandons, tout ce que nous ayons jamais demandé. Ce qui me choque et ce qui choque d'autres Canadiens, c'est que le gouvernement n'a manifesté aucune intention de s'occuper de cette question. Voilà ce qui n'est pas correct.